



**Lancement du Guide d'application du règlement visant les activités
professionnelles qui peuvent être exercées par un T.P.
dont la compétence relève du génie**

Montréal, le 14 février 2024 – Le gouvernement du Québec a récemment adopté le [Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un technologue professionnel dont la compétence relève de la technologie du génie](#) (Règlement), lequel entrera en vigueur le 15 février 2024. Ce dernier permet aux technologues professionnels dont la compétence relève du génie et qui sont membres de l'Ordre des technologues professionnels (OTPO) d'effectuer des activités auparavant réservées aux ingénieurs. Nous attendions ce règlement depuis l'adoption de la *Loi sur les ingénieurs*.

À ce sujet, l'OTPO a produit, conjointement avec l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), un [Guide d'application du règlement](#) et un [Aide-mémoire](#). Ce guide, disponible sur le site internet des deux ordres, présente l'information pertinente pour comprendre les tenants et aboutissants du nouveau Règlement. Il est conçu pour aider non seulement les technologues professionnels à comprendre le cadre réglementaire, mais également les employeurs et les autres personnes travaillant avec des T.P.

Fruit d'une collaboration interordres de plusieurs années, ce Règlement de partage d'activités représente une importante reconnaissance des compétences des T.P. et trace la voie à une collaboration interprofessionnelle accrue avec les ingénieurs.

L'OTPO entend continuer à contribuer au déploiement de la profession de technologue professionnel au cours des années à venir, profitant de l'effervescence actuelle pour faire rayonner toutes les compétences de ses membres, et ce, en complémentarité avec les autres secteurs professionnels.

- 30 -

Source

Ordre des technologues professionnels du Québec
[Communiqué en format PDF](#)

Renseignements

Me Ouafa Younes
Coordonnatrice aux affaires juridiques
Courriel : affairesjuridiques@otpq.org
Téléphone : 514 845-3247 ou 1 800 561-3459, poste 115

Règlements publiés dans la Gazette officielle du Québec

[Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un technologue professionnel dont la compétence relève de la technologie du génie](#)

[Guide d'application du règlement en génie](#)

[Aide-mémoire du règlement en génie](#)

À propos de l'OTPQ

L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) regroupe près de 3300 technologues professionnels représentant plus de 60 domaines de pratique. Notre mission est d'encadrer et de soutenir la pratique des technologues professionnels dans l'intérêt public, notamment en architecture et en génie. Pour ainsi, valoriser et assurer les compétences distinctes et diversifiées des technologues professionnels et faire reconnaître leur apport incontournable à la société.